
Communiqué : **La domination du sirop d'érable québécois menacée**

Lachute, mardi 27 janvier 2015: «La domination québécoise dans le sirop d'érable est en péril et la Fédération des producteurs de sirop d'érable du Québec (FPAQ) en est la grande responsable.» C'est en ces termes que s'est exprimé aujourd'hui le président de l'Union paysanne, Benoit Girouard, après la lecture de l'article «Mise en marché collective du sirop sous surveillance» parue sur le site web de la Terre de Chez Nous de vendredi dernier.

L'article souligne que la FPAQ va, en 2015, intensifier ses poursuites contre des producteurs acéricoles qu'elle accuse de contourner le système de mise en marché collective qu'elle leur a imposé. L'Union paysanne dénonce cette vendetta qui se poursuit depuis plus de 10 ans. Les producteurs ciblés sont des entrepreneurs, étouffés dans le cartel légalisé que la fédération a établi autour du sirop d'érable québécois. Malheureusement, la mise en marché collective pratiquée par les fédérations de l'UPA n'a rien à envier aux régimes totalitaires.

L'Union paysanne croit que la FPAQ panique de plus en plus à mesure que nos prédictions de 2005 se réalisent l'une après l'autre. C'est ce qui explique la campagne de désinformation de la FPAQ auprès des producteurs et de l'industrie acéricole. L'Union paysanne tient aujourd'hui à rétablir une partie des faits.

Dès l'instauration des quotas de production par la FPAQ, nous avons annoncé que le Québec allait perdre tranquillement sa domination sur le marché mondial. Eh bien le rapport de la firme Forest Lavoie, dévoilé récemment et commandé par la Fédération elle-même, confirme les dires de l'Union paysanne.

«...les parts de marché du Québec sont passées de 78 %, lors de la période 2002 à 2006, à 69 % pour la période 2010 à 2013.»

Cette perte de part des marchés mondiaux était prévisible dès le départ et n'importe quel économiste sensé pouvait anticiper cette chute. Dans une économie de libre marché, la FPAQ a mis sur le dos des acériculteurs québécois un système de quota qui a restreint le développement de centaines d'entre eux. Le rapport Forest Lavoie témoigne des réalités du marché de façon nette.

«...le Québec dépend beaucoup des marchés d'exportation dans la mesure où environ 85 % de la production acéricole québécoise est écoulée sur ces marchés (États-Unis et autres

pays). Bien que les États-Unis représentent la part du lion des exportations acéricoles québécoises (et canadiennes), les volumes de produits acéricoles exportés vers ce pays sont en stagnation depuis 2007. »

Alors que la FPAQ accuse depuis des années les autres états limitrophes de profiter de son système de quota, il faut plutôt comprendre qu'après avoir mis le feu en tout illogisme économique, la FPAQ accuse les voisins de se sauver des flammes.

Déjà, en 2005, l'économiste Pierre Fortin, après analyse, écrivait : *«l'impact d'un contingentement(quota) de la production sur la situation financière des entreprises est négatif, et il est d'autant plus important que l'entreprise est de plus grande taille..»*

Pour ajouter aux erreurs économiques de base, la FPAQ a bâti autour du sirop d'érable une administration à laquelle se rattachent une série de prélevés syndicaux, de frais de mise en marché et de gestion faisant artificiellement augmenter le coût de production du sirop d'érable québécois. Un système que les producteurs acéricoles des états voisins n'ont pas à supporter et dont le résultat logique est confirmé par le rapport Forest Lavoie.

«Comparativement, durant la période 2010 à 2013, les producteurs acéricoles québécois ont reçu un revenu inférieur, par livre produite, aux producteurs des États-Unis, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.»

Les acériculteurs québécois se retrouvent donc piégés avec d'un côté l'incapacité de développer leur entreprise à armes égales avec les états voisins et de l'autre la dure réalité que les États-Unis possèdent près de la moitié des entailles potentielles exploitables à court terme de l'Amérique du Nord. Ils en exploitent seulement 6 % actuellement.
(source rapport Forest-Lavoie)

Au final, ceux qui ont compris depuis le début que le système de la FPAQ allait malmener leur entreprise et tout le secteur acéricole sont qualifiés maintenant de contrevenants. Comme la FPAQ l'a indiqué, ils doivent s'attendre en 2015 à être pourchassés par leur syndicat, comme c'est le cas depuis près de 15 ans. «Pour nous, les «filous» sont en fait, pour la plupart, des entrepreneurs à qui nous devons peut-être un jour d'avoir sauvé l'acériculture du Québec.» termine le président de l'Union paysanne.

L'Union paysanne dévoilera sous peu une plus large stratégie afin de permettre au secteur acéricole de souffler. Une chose est sûre, notre organisation ne restera pas sans bouger devant la liquidation pure et simple de notre fleuron agricole. La FPAQ devra un jour être jugée pour avoir conduit l'acériculture du Québec dans un cul-de-sac.

-30-

Pour information :

Benoit Girouard
Président Union paysanne
450-495-1910

Maxime Laplante
Vice-président
418-926-2473